



## Décision de radiodiffusion CRTC 2008-18

Ottawa, le 29 janvier 2008

### **WETV Canada Corporation**

L'ensemble du Canada

### **Renouvellement administratif**

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise nationale de programmation de télévision spécialisée de catégorie 2 de langue anglaise The Green Channel (anciennement WETV Canada) jusqu'au 31 août 2009, aux modalités et **conditions** en vigueur dans les licences actuelles.
2. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever. Les parties intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*